



**Déclaration préalable du SNES-Mayotte à la
commission paritaire locale de Mayotte du 25
novembre 2010**

Tout d'abord, nous tenons à remercier les services compétents du Vice Rectorat pour leur collaboration dans tous les actes de préparation de cette commission.

Nous relevons toutefois quelques difficultés sur les fichiers, pas de date d'inspection sur les fichiers informatiques et confusion entre AGS et ancienneté dans le corps dans le fichier papier. Ce qui occasionne du travail supplémentaire.

A ce propos, la réticence du Vice Rectorat à nous laisser mobiliser l'ensemble de nos élus pour le travail préparatoire, ne nous permet de préparer celles-ci avec la rigueur que nous devons à nos adhérents, à l'ensemble des personnels que nous représentons et même à l'administration centrale.

Pour cela, conformément au décret 82-451 du 28 mai 1982 et au règlement intérieur de cette CAPL (article 17), nous demandons de pouvoir mobiliser les élus titulaires et suppléants lorsque nous en ferons la demande lors des commissions « techniques ». Nous rappelons que les personnels élus sont des bénévoles engagés à la différence des personnels administratifs dont le travail est préparé et cadré par des professionnels à plein temps.

D'autre part, encore une fois, le mardi 23 novembre 2010, certains chefs d'établissements se sont permis de faire pression sur des personnels enseignants grévistes arguant du fait qu'il n'y avait pas de préavis de grève déposé !

Ceci révèle une grave méconnaissance du code du travail et du code de la fonction publique. Le SNES a dû rappeler aux services du Vice Rectorat et de la préfecture les principes fondamentaux d'un préavis de grève. Nous espérons que ce genre de pratique n'aura plus cours à Mayotte dans l'avenir.

Enfin, les cas de violence qui se sont multipliés ces dernières semaines dans et devant certains établissements, ont plongé la communauté enseignante dans le doute quant à la possibilité d'exercer son métier avec sérénité dans certains secteurs. Nous regrettons l'absence totale de dialogue et de communication entre l'administration, les enseignants, les parents d'élèves et les élèves. Ce n'est pas en occultant ce problème que pourra s'arrêter cette inquiétante montée de la violence dans les établissements de l'île.

En espérant que nous serons entendus et que tous les problèmes évoqués seront rapidement résolus, le SNES-Mayotte réaffirme sa volonté d'effectuer un travail sérieux, honnête et responsable.

Pour le SNES-Mayotte

Les

commissaires

paritaires

délégués